

-----

**PROCES-VERBAL**

CONSEIL MUNICIPAL DU 24 NOVEMBRE 2022

Le jeudi 24 novembre 2022 à 20h, le Conseil Municipal de la Commune de GILLONNAY, dûment convoqué le 18 novembre 2022, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Jean-Paul JULLIEN-VIEROZ, Maire.

**PRESENTS :** MM. J-P. JULLIEN-VIEROZ, H. GIROUD, R. PERROT, E. DRESSAYRE, C. PHILIBERT, F. PELLET et Mmes V. BILLAMBOZ, G. BELLIER, M-F. RATTIER, M. LOPES, F. EHRLER, B. RABATEL, A. CHORIER, P. GUILLET, C. DAMOTTE.

**Secrétaire de séance :** A. CHORIER

**1. Approbation du procès-verbal du 20 octobre 2022**

Monsieur le maire demande s'il y a des remarques sur le dernier procès-verbal à approuver.

✓ **Décision du conseil municipal : adopté à l'unanimité.**

**2. Finances : Décision modificative n° 2**

Par Béatrice RABATEL : Il y a lieu de réajuster, comme indiqué ci-après, les crédits nécessaires pour le paiement des salaires de novembre et décembre 2022 sur le chapitre 12 « charges de personnel » suite à :

- ✓ l'augmentation de 3.5% du point d'indice des agents de la fonction publique (+ 550 €/mois),
- ✓ Recrutement de personnel extérieur en remplacement du personnel indisponible (2 203.50 € pour Quentin EICHLER, 18 069.89 € pour Aymeric PERSONNE, 6 619 € pour Vanessa MALJOURNAL),
- ✓ emploi d'un agent saisonnier « job d'été » (1 687.50 €),
- ✓ la création d'un poste d'adjoint administratif en cours d'année ( 5 619.72 €),
- ✓ l'augmentation du temps de travail de Madame la Directrice des services périscolaires pour un coût mensuel supplémentaire (brut + charges patronales + 440 €),
- ✓ la nouvelle bonification indiciaire mensuelle « secrétaire de mairie » passant de 15 points (70.29 €) à 30 points (140.58 €) au 1<sup>er</sup> mars 2022,
- ✓ le renouvellement de contrat PEC de l'animatrice périscolaire au-delà du 1<sup>er</sup> juin 2022 (coût total 1 230 € / mois / en contrepartie nous percevons en recette, le remboursement de l'état de 748.33€/mois)...

Type	Articles	Libellés	Budgetisé	Dépenses de fonctionnement		Recettes de fonctionnement	
				Augmentation de crédit	Diminution de crédit	Augmentation de crédit	Diminution de crédit
F D	6218	Autre personnel extérieur	4 000,00 €	2 464,00 €			
F D	6336	Cotisation Centre de gestion	3 200,00 €	504,00 €			
F D	6411	Personnel titulaire	103 000,00 €	16 510,00 €			
F D	6413	Personnel non titulaire	85 000,00 €	5 015,00 €			
F D	64168	Autres (contrat PEC)	10 700,00 €	2 150,00 €			
F D	6451	Cotisation URSSAF	40 800,00 €	7 600,00 €			
F D	6453	Cotisation caisses retraite	31 000,00 €	2 700,00 €			

F D	6454	Cotisation ASSEDIC	3 500,00 €	650,00 €			
F D	6531	Indemnités de fonction élus	40 000,00 €		2 464,00 €		
F D	.022	Dépenses imprévues	41 289,00 €		12 179,00 €		
F R	6459	Remboursements arrêts de travail	1 100,00 €			8 000,00 €	
F R	70311	Concessions cimetièrè	900,00 €			1 350,00 €	
F R	7067	Périscolaire facturation	50 000,00 €			8 000,00 €	
F R	752	Loyers perçus	20 000,00 €			5 600,00 €	
<b>Total</b>				<b>37 593,00 €</b>	<b>14 643,00 €</b>	<b>22 950,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>				<b>22 950,00 €</b>		<b>22 950,00 €</b>	

✓ **Décision du conseil municipal : adopté à l'unanimité.**

### 3. Location des salles communales : Approbation des nouveaux contrats de location et état des lieux

Par Gwenaëlle BELLIER : présentation des modifications apportées suite à la dernière réunion de la commission.

✓ **Décision du conseil municipal : adopté à l'unanimité.**

### 4. Indemnité de fonction des élus : Approbation du refus d'indemnité de fonction d'un conseiller délégué

Monsieur le Maire explique qu'un conseiller délégué ne souhaite pas percevoir son indemnité de fonction et que cette enveloppe soit consacrée aux animations culturelles.

Il convient donc d'acter ce transfert des crédits par une délibération du conseil municipal.

✓ **Décision du conseil municipal : adopté à l'unanimité (Marie-Françoise RATTIER ne prend pas part au vote).**

### 5. Fourrière animale : Renouvellement de la convention avec la SAS SACPA

La convention de fourrière animale arrivant à expiration le 31 décembre prochain, il y a lieu de faire un choix sur le renouvellement ou non de celle-ci avec la SACPA.

Rappel du tarif sur contrat 2019 : 0.911€ HT/hab

Nouveau tarif : 0.966 € HT/hab.

Monsieur le Maire précise que sans convention, c'est à la commune de capturer et d'apporter l'animal à la fourrière. Il est donc vivement conseillé de conventionner afin de libérer la commune de cette contrainte.

✓ **Décision du conseil municipal : adopté à l'unanimité.**

### 6. Questions diverses :

✓ **Repas des aînés :** Gwenaëlle BELLIER rappelle que le repas aura lieu samedi 10 décembre à 12h à la salle des fêtes. 90 personnes sont inscrites au repas sans compter les élus et le conseil municipal des enfants.

- ✓ **Bulletin municipal** : René PERROT informe le conseil que le bulletin municipal est en cours de réalisation. Il reste encore à choisir les photos qui seront publiées. Il est demandé à chaque conseiller, de faire remonter leurs infos. Le bulletin devrait sortir fin décembre ou première quinzaine de janvier.
- ✓ **Vœux du Maire à la population** : Monsieur le Maire indique qu'ils auront lieu vendredi 6 janvier 2023 à 18h30, la première cérémonie des vœux pour ce mandat. Il convient également de voir avec le CME pour qu'ils soient présents si possible.
- ✓ **Point sur les travaux et projets en cours** : Hervé GIROUD précise que 2 tronçons de chemin de plaine ont été faits en fraisats et que cette opération est une opération « test » afin de voir si ce matériau recyclé tient dans le temps. Si oui, nous relancerons l'opération.  
Sobeca a commencé jeudi dernier les travaux d'enfouissement des réseaux sur la RD 73. Les travaux de broyage des accotements par l'entreprise AGERON débuteront lundi 28 novembre. Le curage des fossés par l'entreprise GUIRONNET devrait se faire samedi 3 décembre. L'entreprise CHARVET va couper les arbres Montée de la Ratière et Chemin de Pointière, une déviation sera mise en place.
- ✓ **Réunions de quartier** : 4 réunions ont déjà eu lieu. Les comptes rendus sont en cours de rédaction. Les sujets abordés par les administrés concernent essentiellement la voirie, la sécurité, la vitesse, les incivilités, les eaux pluviales et la gestion des déchets. Nous avons profité de ces réunions pour faire un rappel sur l'application « Panneau Pocket ». Il serait souhaitable que la commune refasse passer l'information concernant cette application sur le bulletin municipal. A fixer les prochaines dates pour janvier. Un suivi doit être fait pour apporter des réponses aux questions posées lors de ces réunions. Edouard DRESSAYRE indique qu'il serait intéressant de diffuser l'information sur Panneau Pocket ainsi que sur le site internet de la commune.
- ✓ **Repas élus/personnel communal** : Il aura lieu à l'Auberge aux 4 vents le vendredi 2 décembre à partir de 19h30. Les chèques cadeau B.i Happy Shopping seront distribués aux agents communaux autour du 15 décembre avec leur bulletin de salaire de décembre. Sont concernés, uniquement les 14 salariés présents à ce jour.
- ✓ **Festivités** :
  - Le sou des écoles organise une soirée de Noël le 16 décembre avec une marche aux flambeaux avec le char du Père Noël.
  - Un spectacle de Noël organisé par la Bibliothèque et le service périscolaire aura lieu le mercredi 14 décembre. Un goûter sera également proposé aux enfants.
  - Soirée Téléthon vendredi 3 décembre à la salle des fêtes.
- ✓ **Subventions aux associations** : Rappel des règles. Reste à verser au Sou des écoles, au Cyclo Club, à l'AEP, aux Donneurs de Sang et aux Restos du cœur.
- ✓ **Date de la prochaine séance du conseil municipal** : jeudi 22 décembre à 19h.
- ✓ **Commission finances** : jeudi 15 décembre à 20h.

*L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 22h45.*